

## Arrêté n°2020-14 portant renouvellement à la fonction de directeur du département d'informatique

### Le directeur de l'École normale supérieure,

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure notamment ses articles 4, 6 et 16 ;
- Vu le décret du 7 avril 2017 portant nomination de M. Marc MÉZARD, directeur de l'École normale supérieure ;
- Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure notamment ses articles 16, 17 et 18 ;
- Vu l'arrêté n°2017-24 du 3 juillet 2017 portant nomination du directeur du département informatique,

### ARRÊTE

- Article 1<sup>er</sup>** M. David POINTCHEVAL, directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, nommé par arrêté du 3 juillet 2017 est maintenu dans ses fonctions de directeur du département d'informatique jusqu'au 31 décembre 2023.
- Article 2** L'arrêté n°2017-24 susvisé est abrogé.
- Article 3** Le présent arrêté est mis en ligne sur l'intranet de l'École normale supérieure.
- Article 4** Le directeur de l'École normale supérieure est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10/02/20

Le directeur de l'École normale supérieure

Marc MÉZARD

